



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/01/13

Reçu en Préfecture le : 04/02/13  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 28 janvier 2013**  
**D - 2013/15**

***Aujourd'hui 28 janvier 2013, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Chantal BOURRAGUE, Madame Marie-Françoise LIRE

## **Synagogue de Bordeaux. Travaux. Subvention d'équipement. Décision. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Association Cultuelle Israélite de la Gironde est maître d'ouvrage des travaux de sécurisation de la Synagogue de Bordeaux sise rue du Grand Rabbin Joseph Cohen, qui a été classée au titre des Monuments Historiques par arrêté du 20 juillet 1998.

L'association sollicite la participation de la Ville pour la réalisation de ces travaux. Ceux-ci sont estimés à 40 904,28 €TTC, dont le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant
Ville de Bordeaux	10 000,00 €
Conseil Général	10 000,00 €
Conseil Régional	10 000,00 €
Association Cultuelle Israélite de la Gironde	10 904,28 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe fixant les conditions de la participation financière de la Ville dans cette opération. Le versement de la participation de la Ville à l'Association Cultuelle Israélite de la Gironde, propriétaire de la synagogue, à hauteur de 10 000 euros, se fera à l'achèvement des travaux, sur justification des dépenses réalisées.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 janvier 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Dominique DUCASSOU**



## **Convention entre la Ville de bordeaux et l'Association Cultuelle Israélite de la Gironde portant financement des travaux de sécurisation de la synagogue de Bordeaux.**

### **Entre les soussignés :**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n° en date du et reçue en préfecture de la Gironde le .  
ci-après dénommée « la Ville »  
d'une part,

et :

L'Association Cultuelle Israélite de la Gironde, représentée par son président, monsieur Eric Aouizérate, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du .  
ci-après dénommée « l'Association »  
d'autre part,

### **Préambule**

L'Association Cultuelle Israélite de la Gironde est maître d'ouvrage des travaux de sécurisation de la Synagogue de Bordeaux sise rue du Grand Rabbin Joseph Cohen, qui a été classée au titre des Monuments Historiques par arrêté du 20 juillet 1998.

La ville de Bordeaux participe au financement de cette opération, devisée pour un montant total de 40 904,28 euros TTC.

Ceci préalablement validé, il est exposé ce qui suit :

### **ARTICLE 1 – OBJET**

L'Association est maître d'ouvrage des travaux de sécurisation de la synagogue de Bordeaux.  
La Ville apporte son concours financier dans les conditions figurant à l'article 3 à hauteur de la somme forfaitaire de dix mille euros (10 000 € TTC).

### **ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS**

L'Association s'engage sur simple demande de la Ville, à fournir tous les justificatifs nécessaires pour vérifier l'utilisation de la subvention.

### **ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS**

Le versement de la participation de la ville se fera à l'achèvement des travaux, sur justification des dépenses réalisées.

### **ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

**ARTICLE 5 – ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, place Pey Berland à Bordeaux pour la Ville,
- au 213, rue Sainte Catherine à Bordeaux pour l'Association

Le Maire	L'Association
----------	---------------